

## **DÉPLACÉS ET RÉFUGIÉS DU CONFLIT CASAMANÇAIS A L'ÉPREUVE DE LA VULNÉRABILITÉ**

Doudou D. GUYE

Située au sud du Sénégal, la Casamance est une région riche d'une grande diversité ethnique et culturelle combinée à d'énormes potentialités agricoles. Pour autant, ces atouts n'ont pas réussi à la préserver d'une situation conflictuelle au relent ethnique qui dure depuis plus de trois décennies. Ce conflit oppose l'Etat du Sénégal au Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance (MFDC) et a jeté sur les routes des milliers de personnes fuyant l'insécurité pour aller se réfugier dans les pays limitrophes que sont la Gambie et la Guinée Bissau mais aussi dans les villes intérieures du Sénégal.

Sur le plan social et économique, le conflit casamançais porte les germes d'une précarisation jusque-là jamais recensée dans la région et a inscrit et maintenu les acteurs dans des parcours très vulnérables. Abandons de villages, déplacements de populations, présence de mines dans les champs et les vergers, psychose d'attaque probable des populations par des éléments armés supposés appartenir au MFDC, etc., sont autant de facteurs qui freinent les potentialités d'une exploitation maximale de l'environnement naturel mais qui limite aussi la mobilité des individus dans l'espace.

L'analyse qui suit portera aussi bien sur les déterminants de la vulnérabilité que sur les processus de stigmatisation des individus déplacés et les réfugiés. Il sera également examiné les mobilisations mises en place par ces catégories pour sortir des parcours de vulnérabilité dans lequel ils sont inscrits et qui ne sont pas déterminés d'avance.

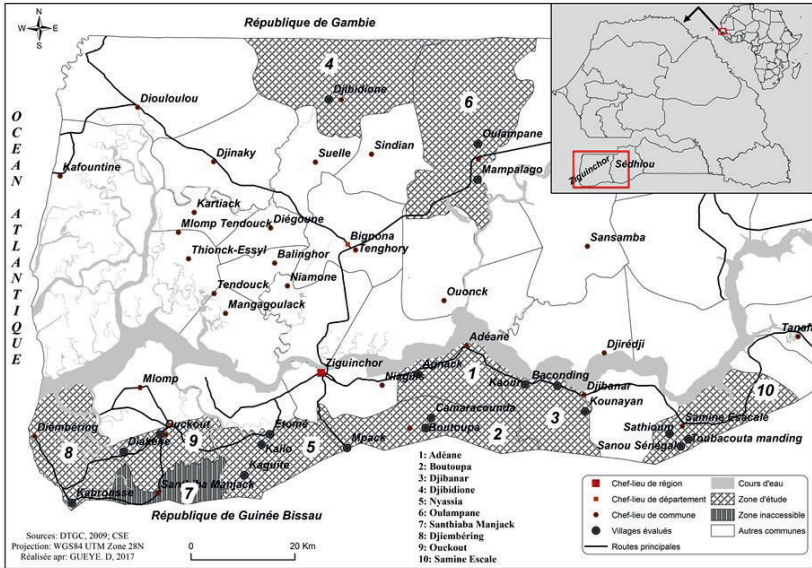
### **MÉTHODOLOGIE**

Pour éprouver la présente recherche qui vise à comprendre la vulnérabilité des déplacés et réfugiés du conflit en Casamance, nous avons d'abord procédé à une enquête auprès des organisations telles les ONG et les structures étatiques en lien avec cette catégorie de population.

Au total seize ONG ont été enquêtées, deux structures étatiques de droit sénégalais ainsi que le Haut-Commissariat aux Réfugiés en Guinée-Bissau. Auprès d'elles, un ensemble d'activités a été mené comme l'exploitation des documents (rapports, compte rendus, etc.). Ce travail a permis de cerner certaines logiques sous-jacentes du déplacement et du retour, d'appréhender comment en fonction des situations les acteurs peuvent changer de statut en devenant tantôt des déplacés, tantôt des réfugiés et enfin des retournés. Aussi, cette immersion auprès du monde professionnel qui agit auprès des déplacés et des réfugiés nous a donné la possibilité de nous rendre réellement compte de la non fiabilité des données statistiques sur les déplacés et les réfugiés du conflit de la Casamance. Ceci s'explique par l'absence de synergie des acteurs qui interviennent spécifiquement sur la question des personnes déplacées et réfugiées. En effet, chaque structure semble se focaliser sur ses objectifs et programmes. De ce fait, les données sont éparées et ne reflètent pas toujours les réalités du terrain. Enfin, nous avons pu procéder à la localisation géographique des villages abandonnés et mesurer ainsi l'ampleur du phénomène.

Concernant les déplacés et les réfugiés, à partir d'un guide d'entretien nous avons cherché à appréhender plusieurs questions telles que les conditions qui ont prévalu au déplacement, les motivations et processus qui décident au retour, les contraintes liés au retour, les conditions de vie des retournés et les perspectives. Cinquante-six entretiens et deux focus groups ont été réalisés. Ces enquêtes de terrain ont été menées le long de la frontière nord (Gambie), à Ziguinchor (capitale régionale) et le long de la frontière sud (Guinée-Bissau). La richesse des matériaux recueillis ont montré que les perspectives de retour dépendent en général de plusieurs facteurs corrélatifs.

**Figure 1**  
La zone d'étude



Source : l'équipe de recherche

## LE CONFLIT CASAMANÇAIS

La particularité politique de la Casamance dans le Sénégal demeure le conflit opposant l'Etat et une fraction armée qui réclame l'autonomie de la région. Les conséquences désastreuses de ce conflit sont mentionnées dans un rapport interne du Programme d'appui au développement socio-économique pour la paix en Casamance (PROCAS) en ces termes : « Le conflit qui perdure depuis 1982 pour l'indépendance de la Casamance est depuis lors devenu le plus grand obstacle au développement de cette région. (...) Ses conséquences économiques et humaines sont très élevées pour les 800 000 Casamançais. Notons les 1 200 morts civils et militaires dénombrés officiellement, les 600 victimes de mines, les 60 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, les 13 000 réfugiés en Gambie et en Guinée-Bissau, les 231 villages abandonnés ainsi que les 4 000 élèves ne pouvant plus poursuivre leur scolarité en raison du conflit. » Cette situation a inscrit les acteurs dans des parcours de paupérisation et a entraîné un déplacement massif de populations vers les pays limitrophes

que sont les Républiques de la Gambie et de la Guinée Bissau, mais aussi à l'intérieur des grandes villes du Sénégal<sup>1</sup>.

Ainsi, a-t-on vu avec le conflit casamançais, apparaître les catégories de réfugiés et de déplacés. La première catégorie désigne la personne qui se réfugie et demande une assistance et une protection auprès d'un gouvernement d'un pays hôte alors que la seconde catégorie est celle qui se déplace le temps des hostilités pour revenir à nouveau s'installer<sup>2</sup> chez elle. La Convention de Genève (1951) définit le réfugié en ces termes : « (...) le terme de « réfugié » s'applique à toute personne : qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, (...) se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner ».

Dans ce travail visant à appréhender la vulnérabilité de ces deux catégories, pour des raisons pratiques, il ne sera pas fait de distinction entre « réfugié » et « déplacé ». Tout au plus, il sera utilisé le terme de « déplacé » du conflit casamançais. Ce choix volontaire est justifié par le fait que la vulnérabilité, considéré comme une épreuve, se manifeste souvent sans distinction de catégories dans ce contexte de crise.

Les premières recherches sur la Casamance se sont cristallisées autour de l'occupation de l'espace et les enjeux des rivalités et des transactions par les différentes puissances coloniales (Bocandé, 1849). Elles ont été suivies plus tard par des études monographiques de géographes qui mettront l'accent sur les conditions écologiques favorables de la Casamance par rapport au reste du Sénégal ainsi que sur les particularismes des groupes qui le composent (Thomas, 1959 ; Pelissier, 1966). Ces écrits mettaient en avant les disparités géographiques et culturelles pour caractériser cette région et il en ressort des oppositions de type nord musulman et sud animiste et d'un fort attachement au terroir pour le sud contre une propension migratoire des nordistes.

Dans les années 1982, le contexte de la guerre sécessionniste va réorienter les recherches vers la crise casamançaise, avec en filigrane le questionnement : *comment en est-on arrivé là ?* Les réponses apportées sont diverses et dans leur immense majorité les études se sont attelées à

---

<sup>1</sup> Bien qu'aujourd'hui la situation se soit relativement stabilisée au profit de la paix, les populations ne peuvent hélas pas exploiter pleinement les possibilités qu'offre l'environnement naturel à cause de l'abandon de beaucoup de villages, de champs, et de vergers minés ou susceptibles d'être minés.

<sup>2</sup> En Casamance, certains déplacés sont aujourd'hui revenus dans leur village d'origine et sont désignés par les ONG et les structures étatiques par le vocable de « retournés » du conflit casamançais.

des analyses historiques, politiques et sociologiques du conflit (Meguelle, 2013 ; Manga, 2012 ; Diop, 1990 ; Barbier-Weisser, 1994 ; Marut, 1994) et remontent très souvent à la colonisation pour apporter des explications. La Casamance, notamment dans sa partie Ouest, a appartenu successivement à plusieurs espaces coloniaux. Aussi, contrairement à cette idée dominante qui voudrait que tout conflit en Afrique soit un conflit ethnique, Manga (2012) rapporte que le conflit casamançais n'est pas ethnique, idée partagée par Marut qui montre que ce conflit semble résulter de considérations économiques, sociales ou culturelles préexistantes.

Ces travaux datent la naissance du conflit en 1947, au moment de la création du MFDC. Le mouvement visait essentiellement à l'affirmation d'une identité régionale sans arrière-pensée sécessionniste. Par ailleurs, l'enclavement de la Casamance par rapport au reste du Sénégal et sa position géopolitique a entraîné une situation de fait qui est vécue en termes de distanciation avec Dakar la capitale administrative et des affaires. Les discriminations politiques ont aussi été avancées comme éléments déclencheurs de la crise et elles se reflètent principalement autour de l'absence d'investissements et d'équipements économiques. La question cruciale du foncier, avec l'immigration des gens du nord qui vont s'accaparer des terres du sud, sera aussi une des réponses apportées pour justifier la guerre indépendantiste. Enfin, on ne peut pas totalement occulter la référence à l'histoire de la Casamance, dont les tenants de l'idéologie indépendantiste rappellent que, jusqu'en 1939, la région a été gérée en tant que colonie et pendant la Seconde Guerre mondiale la Casamance n'était pas encore complètement pacifiée par la puissance coloniale française. Dans tous les cas, on peut noter avec Dramé (1998) que l'État sénégalais n'est encore pas parvenu à imposer en Casamance sa « capacité d'inclusion totale », certainement parce qu'en Casamance, les structures traditionnelles imprègnent fortement l'espace politique et culturel et l'État éprouve des difficultés considérables à faire prévaloir ses prérogatives. Cette imperméabilité de l'État aux structures ou aux cultures casamançaises pose en filigrane la problématique de l'intégration de cette région dans l'espace national.

## **UNE VULNERABILITE DANS UN ENVIRONNEMENT GENEREUX**

En décembre 1982 éclate le conflit casamançais considéré aujourd'hui comme le plus vieux conflit de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Ce conflit, de faible intensité<sup>3</sup>, présente pourtant un tableau chaotique.

---

<sup>3</sup>Le conflit en Casamance est considéré par les observateurs comme un conflit de faible intensité, en ce sens qu'il n'y a jamais eu des affrontements continuels

Kolda, Sédhiou, et Ziguinchor constituent les trois régions administratives qui forment l'entité géographique communément désignée sous le vocable de la Casamance naturelle et est limitée au nord par la Gambie, au sud par la Guinée-Bissau et la Guinée-Conakry. Son enclavement combiné à l'absence d'investissements pendant des années ainsi que sa situation de « ni guerre ni paix » sont aujourd'hui autant d'éléments qui freinent les ambitions de développement de la région. Si autrefois la Casamance pouvait se targuer d'une relative autosuffisance alimentaire grâce à la générosité de ses terres, aujourd'hui force est de constater que le conflit casamançais a inscrit et maintenu les acteurs dans des parcours très précaires.

La Casamance s'étend sur près de 14% du territoire national avec ses 28 400 km<sup>2</sup> et compte 12% de la population sénégalaise, soit 1,6 million d'habitants (ANSD, 2013a). C'est la région la plus arrosée du Sénégal qui en fait une zone propice au développement de l'agriculture, et dotée des réserves forestières les plus importantes du pays. Ainsi, de par sa position géographique et la variété de ses produits agricoles et fruitiers, la Casamance naturelle est une plaque tournante du commerce sous-régional qui attire des négociants provenant de tout le Sénégal, doublée d'atouts avérés dans le domaine touristique grâce à son patrimoine culturel et à ses stations balnéaires comme le Cap-Skiring, l'île de Karabane, Diembéring.

Malgré tous ces atouts, la Casamance compte parmi les régions les plus pauvres du Sénégal avec une incidence de la pauvreté qualifiée de « très forte » (ANSD, 2013b) et particulièrement aiguë en zone rurale. La crise a aussi profondément affecté l'économie de la région en créant un climat d'insécurité dont les premières victimes ont été les populations rurales obligées d'abandonner leurs terres. (71% de la population active de la région, ANSD, 2013) Ainsi le conflit a empêché la région de réaliser son potentiel de développement et de contribuer pleinement à la croissance de l'économie du Sénégal, et a jeté des milliers de Casamançais sur des chemins de l'exil.

Les estimations sur le nombre de déplacés internes varient mais les sources les plus fiables indiquent un maximum d'une trentaine de milliers de personnes dont on sait qu'entre 10 000 et 15 000 sont à Ziguinchor ville. Pour des raisons diverses, des familles ont préféré se réfugier dans les pays limitrophes pour fuir les zones qu'elles considéraient comme non sécurisées. Le Haut comité aux réfugiés (H.C.R.) les estime plus ou moins à 5 500 réfugiés en Gambie et 6 500 en Guinée Bissau, ce qui donnerait un total de douze mille personnes. En Guinée Bissau, sur les

---

entre l'armée régulière sénégalaise et les hommes armés du MFDC mais plutôt des affrontements sporadiques, ponctués généralement par des longues périodes d'accalmie.

6 500 réfugiés recensés le long de la frontière avec le Sénégal, seul 700 sont dans un camp géré par le H.C.R. Tous les autres vivent de façon autonome soit dans des familles d'accueil auxquelles ils sont apparentés ou simplement installés sur des terres prêtées par les villages bissau-guinéens. Cette catégorie de déplacés non gérée par le H.C.R est sujette à des formes d'exploitation par la population accueillante.

## **LES DÉTERMINANTS D'UNE VULNÉRABILITÉ**

Nombreuses sont les définitions officielles de la vulnérabilité et toutes sont aussi plus spécifiques les unes que les autres. Cependant, on retiendra d'une manière générale que la vulnérabilité est associée à une « faiblesse » et représente une potentialité de perte quelle qu'en soit la nature, ou tout au moins de dommage à un bien ou à une personne. La vulnérabilité est « une propension à l'endommagement ou au dysfonctionnement de différents éléments exposés (biens, personnes, activités, fonctions, systèmes) constitutifs d'un territoire et d'une société donnés » (Leone et Vinet, 2011). La vulnérabilité a donc un caractère général et le terme s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes. C'est une fragilité face à des événements d'ordre naturel (séisme, éruption volcanique, etc.) ou sociopolitique (les migrants de la « jungle » de Calais, etc.). Au sens social, la vulnérabilité serait donc la probabilité de voir sa situation ou ses conditions de vie se dégrader quel que soit son niveau de richesse face aux fluctuations de la vie. On se pose ici la question sur les déterminants de la vulnérabilité des déplacés casamançais.

Le conflit casamançais a été le déterminant direct de l'inscription des acteurs dans des parcours de vulnérabilité. Son durcissement s'accompagnera de plusieurs faits dont la combinaison va parachever définitivement l'entrée des déplacés et des réfugiés dans la situation de vulnérables. Nous pensons au délitement des liens sociaux, au recul considérable de la parenté, aux procès de stigmatisation, à la baisse de la production vivrière, etc.

Le départ forcé, suite à l'éclatement de la crise en Casamance, va inscrire les déplacés dans des parcours précaires, étiquetés de parcours à risque. Ces risques ont été l'objet de plusieurs études, parmi lesquelles une riche production des ONG et autres organisations de la société civile établies en Casamance. Ces études révèlent que le conflit s'intensifie à partir des années 1992 avec le problème des mines terrestres, antipersonnel et antichars qui sont signalées au Sénégal et en Guinée Bissau. L'attaque des villages entraîne progressivement les populations



civiles à quitter la terre<sup>4</sup> à cause de l'insécurité et de la présence des mines qui accentue les départs. Ce repli vers les villes relativement sécurisées de la Casamance se justifiait par le fait que le niveau d'intensité des combats, des attaques sporadiques, des calomnies et dénonciations avait atteint un certain paroxysme. C'est dans ces conditions de double persécutions entre le MFDC d'une part, mais aussi l'armée régulière sénégalaise d'autre part qui les soupçonnait d'être des sympathisants du MFDC, que des déplacés vont affluer massivement dans les pays frontaliers et les villes de l'intérieur du Sénégal, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. Les conditions de vie des populations accueillantes deviennent difficiles car elles doivent assurer, en plus de leurs besoins propres, l'hébergement et la restauration des déplacés alors que leurs revenus n'augmentent pas, stipule un rapport interne du PROCAS/GTZ (2009). Cette situation soudaine entraîne une certaine promiscuité, des difficultés financières, et surtout une détérioration des liens familiaux. Les enfants des déplacés sont ainsi envoyés travailler très jeunes dans un environnement hostile.

L'intensification du déplacement entraîne de nombreuses pertes en vies humaines, des centaines de blessés par mine. Cette situation est aggravée par la réduction des terres cultivables du fait de la présence soupçonnée de mines dans les champs de plateau et par la salinité des terres des bas-fonds. Par conséquent, les familles qui tiraient l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des ressources forestières, de la commercialisation des produits agricoles et de la cueillette des fruits forestiers, ainsi que des plantations de mangues et d'agrumes continuent de voir leur situation économique se détériorer. S'installe ainsi progressivement une précarité sociale et, parallèlement, les populations, notamment celle déplacées se découvre en situation de vulnérabilité ayant pris conscience que « *rien ne sera plus comme avant* », rapporte une femme déplacée, veuve, et mère de quatre enfants. Pour comprendre ce changement radical qui se profile, une lecture des faits vécus par les déplacés s'impose.

## UNE ÉPREUVE INSOUÇONNÉE

L'environnement social du déplacé est complexe, d'autant plus qu'il doit en permanence prendre en considération les sentiments, les usages, les manières de faire de la population hôte. S'intéresser à la situation des déplacés du conflit casamançais invite aussi à faire une lecture de la spatialité dans les analyses. En effet, avant d'être déplacés, ils étaient d'abord sédentaires et ont eu à développer des histoires singulières dans

---

<sup>4</sup> En 1997, un nombre de 241 villages sont abandonnés suite au conflit.



leur territoire de départ. Leur situation nouvelle ne les a pas empêché de continuer à produire de l'histoire, certes singulière, mais pour autant une histoire générale qui est aujourd'hui inscrite dans l'histoire de la Casamance.

Une fois en terre d'accueil, le déplacé a l'obligation de trouver un toit pour lui et sa famille mais il a aussi l'obligation d'assurer l'existence du quotidien, surtout lorsque les structures d'aide n'ont pas une promptitude de réaction par rapport à sa demande d'assistance.

Dans ces mêmes territoires d'accueil, le tableau que présente le conflit casamançais laisse percevoir des situations d'injustice, d'exploitation et de misère. Si, à certains moments, la parentèle sociale a joué un rôle fonctionnel, cette même parentèle souffre parfois de dysfonctionnements et se découvre vidée de toute substance, permettant ainsi de comprendre à travers le vécu des déplacés que les liens de parenté, de fraternité, de cousinage voire même de consanguinité ne sont fonctionnels que si la situation du moment n'exige pas un partage des maigres biens que l'on possède. Le conflit en Casamance a permis de mettre en lumière le triomphe des logiques économiques et marchandes sur les logiques sociales et les logiques parentales.

Le déplacé est un « sans terre » dont la survie tient essentiellement de l'aide que lui procure l'assistance des organisations caritatives ou parfois des parents. Cette dépendance contribue à le maintenir dans une situation précaire qui conduit à des formes insoupçonnées d'exploitation, venant parfois de la part de très proches parents. Il a été ainsi constaté qu'en Guinée Bissau, beaucoup de déplacés de la communauté diola ont bénéficié de terres cédées gratuitement pour l'agriculture par des parents proches que des liens séculaires et sacrés unissent depuis fort longtemps. Geste certes louable, mais les terres cédées sont très souvent des terres en friche que le déplacé doit mettre en valeur. Une fois cette valorisation des terres effectuées, les prêteurs reviennent au bout d'un ou de deux ans pour demander la restitution de l'outil de production et proposer à nouveau d'autres surfaces à exploiter, comme le souligne cet homme d'environ cinquante ans, déplacé en Guinée Bissau :

*« Moi, j'avais des oncles qui étaient là-bas. C'est vrai, on m'a prêté des terres, mais quel genre de terre ? Les guinéens peuvent te donner un terrain qui est resté 10 ans sans être cultivé. Tu vas défricher et mettre de l'engrais mais au bout de 2 ans, s'ils voient que ta récolte est bonne, ils te demandent de restituer le terrain pour qu'ils te redonnent un autre... ».*

Parfois, les prêteurs exigent certaines cultures pour des raisons de commodités qui leur sont propres. On a observé, dans certaines zones, que lorsqu'ils finissaient de défricher les parcelles et de les rendre

exploitables, les propriétaires leur demandaient de n'y mettre que des cultures saisonnières (principalement des céréales). Et, pendant ce temps, ces mêmes propriétaires en profitaient pour planter des anacardiens<sup>5</sup>. Au bout de trois années d'exploitation, quand les anacardiens atteignent la maturité, les propriétaires demandent aux déplacés d'arrêter l'exploitation et de leur rendre les terres ainsi prêtées.

Un enquêté du village de St Pol, père de famille, la quarantaine, soutient ceci :

*« Je n'ai jamais cru qu'une personne peut exploiter son parent aussi proche. Remarquez-vous, quelqu'un te prête son champ pour cultiver en contrepartie tu plantes les noix d'anacardes dans ce champ, au bout de 3 à 4 ans cette personne devient riche au moment où toi qui a planté ces anacardes vis dans la pauvreté et la misère ».*

On note ainsi un mécanisme savant d'exploitation des déplacés mis en place pour les faire contribuer à la valorisation des surfaces agricoles en jachère. Etrangement, cette valorisation des surfaces s'accompagne d'une pauvreté des déplacés. En réalité, exposés à la vulnérabilité et ayant des charges familiales, la plupart d'entre eux ne peuvent rejeter les propositions faites par les accueillants.

Cette situation très difficile a conduit certains déplacés à prendre le risque de repartir dans leurs vergers ou leurs champs, pour exploiter les ressources forestières et se faire un peu d'argent, malgré les risques liés à la présence de mines ou à la rencontre des hommes armés du MFDC qui n'hésitent pas tuer en cas de résistance. L'exemple du village de Bindaba en est une illustration, lorsqu'en 1995 :

*« Un vieux est retourné cultiver ses champs avec son neveu. Les rebelles les ont trouvés sur place et ont pris tous leurs matériels, le neveu a voulu riposter et il a été abattu de sang-froid ainsi que le vieux »,* raconte le chef du village.

Cette insécurité qui règne dans les villages d'origine prive la population des activités et des biens dont ils disposaient, accentuant davantage leur situation de vulnérabilité. Ainsi, l'accès à des centaines

---

<sup>5</sup>Aujourd'hui les noix d'anacarde font l'objet de beaucoup de spéculations avec des négociants indiens et pakistanais dans toute la sous-région allant de la Casamance, en Guinée Bissau mais aussi en Gambie. Le prix affiché pour la campagne de 2015 était de 900 francs CFA le kg de noix d'anacarde. Ce qui constitue une source de revenu considérable pour les populations.

d'hectares de terres disponibles est hypothéqué du seul fait ou de la seule volonté des éléments supposés membres du MFDC, installant ainsi une insécurité alimentaire et un sous-développement accru. Ne pouvant rester seuls sans activité, certains déplacés, par refus d'être assistés repartent le jour dans leur village pour cultiver des lopins de terre et le soir venu, reviennent en ville pour y passer la nuit pour des raisons de sécurité. Malgré les risques pris, ils n'ont, toutefois, pas la certitude qu'au moment de la récolte, ils pourront jouir paisiblement de leur production.

L'accueil prolongé des déplacés dans certaines villes a entraîné des suspicions. C'est le cas en Guinée Bissau lors de la guerre civile de 1998, certains déplacés étaient accusés à tort d'être des partisans de l'insurrection et ont été stigmatisés au point de subir des représailles. De la même manière, dans la ville de Ziguinchor, les déplacés sont souvent accusés, à tort, d'être des partisans du MFDC par une frange de la population et parfois même par l'armée sénégalaise ; des éléments appartenant au MFDC faisaient de temps en temps des incursions dans les villages et procédaient à des meurtres ciblés d'individus sur la base de dénonciations calomnieuses.

Ce climat de meurtres, d'arrestations et de brimades a profondément bouleversé la solidarité villageoise et a engendré chez les populations une peur généralisée vis-à-vis de l'armée sénégalaise, mais aussi vis-à-vis de ses propres voisins. Ainsi, les déplacements vont se multiplier, conduisant les populations à se rendre d'une zone à l'autre ou bien les poussant simplement à faire un va et vient entre leur village d'origine et leurs zones d'accueil dans des conditions extrêmement difficiles. Constamment, un regard accusateur se pose sur eux, qui a tendance à limiter leurs actions en les confinant dans un sentiment d'incivilité certes, mais surtout en leur rappelant que leur vie ne tient à rien.

Si le déterminant de leur vulnérabilité a été l'éclatement du conflit, il convient de retenir que les épreuves quotidiennes vécues lors des déplacements ont été des éléments déclencheurs d'une prise de conscience par ces populations de leur vulnérabilité. En effet, d'une relative aisance alimentaire, ces personnes se retrouvent à mendier ou à chercher à se nourrir auprès d'autres individus. Cette situation d'assisté, combinée à la prise de conscience, les amèneront à élaborer des initiatives de sortie de crise.

## **SORTIR D'UN DESTIN JUGÉ PROBABLE**

Le conflit en Casamance ainsi que les conditions de vie exposent les déplacés à une vulnérabilité économique et sociale. Pour autant, refusant d'être des acteurs passifs de cette situation, des stratégies de sortie de cette vulnérabilité vont être mises en œuvre aussi bien collectivement

qu'individuellement. Ces stratégies de sortie de crise peuvent être analysées sous l'angle d'une résistance face à des épreuves. Dans ce contexte de la crise en Casamance, l'épreuve était d'abord perçue comme une situation provisoire, c'est-à-dire comme un accident de parcours dans l'histoire politique de la Casamance, et elle n'avait pas vocation à perdurer. Hélas, ce provisoire tendait à s'éterniser, entraînant des déstructurations tant sociales qu'environnementales et les déplacés doivent affronter la réalité en face. On parlera ainsi de résilience, en ce sens où des capacités réelles à surmonter les obstacles vont être déployées, d'où la nécessité d'une mobilisation<sup>6</sup>, entendue d'un point de vue sociologique, comme une activité au cours de laquelle le sujet (individuel ou collectif) fait un usage particulièrement intense des ressources à sa disposition pour résister à la force des choses. La mobilisation est une lutte qui vise à affronter plutôt qu'à subir les déterminations de la situation et de la conjoncture.

La mobilisation serait ainsi une forme d'appropriation des conditions de l'existence qui n'est pas déterminée d'avance et qui suppose donc des contraintes et des privations volontaires et conscientes, telles que la mise en œuvre d'une modification de ses habitudes, de ses modes de vie et de ses comportements physiologiques. « Etre en situation de mobilisation suppose un "usage de soi" particulièrement dispendieux », rappelle Schwartz (1987). Parler de mobilisation, c'est au final saisir un processus au terme duquel des individus producteurs et produits d'une histoire décident, en un moment bien déterminé de leur vie, de changer le cours d'un processus. A ce titre, on s'intéressera à la manière dont les acteurs de notre population décident, en usant de diverses stratégies, de sortir de leur situation.

Les conditions d'accueil restent partout ailleurs identiques : pauvreté, promiscuité, impossibilité de prise en charge normale des enfants, accès difficiles aux terres, etc. Ainsi, malgré l'éclatement des points d'accueil<sup>7</sup>, les déplacés, à force de vivre sous assistance, décident généralement de retourner collectivement dans leur village d'origine, en dépit des risques probables que supposent ce retour. C'est comme s'il existait une communauté de destins qu'ils décident d'affronter ensemble, exactement comme ils avaient décidé autrefois de fuir ensemble.

Le processus de retour dans les zones de départ est graduel. D'abord, à partir de leur lieu d'accueil, des réunions villageoises plus ou moins

---

<sup>6</sup>La notion de mobilisation est issue du vocabulaire militaire et désigne un processus contraignant de recrutement sous les drapeaux lorsque l'intégrité territoriale est menacée. L'utilisation de la notion de mobilisation a été par la suite transférée au champ des actions revendicatives et des situations de tension.

<sup>7</sup> Les gens originaires d'un même village pouvaient se retrouver séparés lors de ces déplacements. Ainsi, pouvait-on observer un dispersement d'un même village entre la Guinée Bissau, la Gambie et des villes du Sénégal.

fréquentes sont tenues, réunions au cours desquelles reviennent souvent dans les discours les difficiles conditions d'accueil. Progressivement, se met ainsi en place l'idée d'un retour, avec comme interrogation principale : comment s'y prendre ?

Plusieurs stratégies de retour seront ainsi mises en œuvre par les déplacés. Dans certains villages, les vieux vont simplement engager des négociations directes avec les « *parents* », expression commode chez les villageois pour désigner les rebelles armés du MFDC. Ces négociations, entre les déplacés et le MFDC, traduisent aux yeux des observateurs le réel recul de l'Etat de droit. Dans tous les cas, une autorisation de s'installer venant du MFDC est généralement une garantie d'une vie sans représailles de la part du mouvement indépendantiste. Plusieurs villages vont s'engager dans cette voie et lorsqu'un accord tacite est trouvé avec le MFDC, les jeunes reviennent les premiers, en éclaireurs, pour constater les dégâts avant d'entamer des travaux d'aménagement et permettre ainsi au reste de la population de les rejoindre. Le retour effectif entraîne la solidarité villageoise, comme ce fut le cas dans le village de Biyème-Djissileuk où les habitants ont développé un véritable élan de solidarité les uns envers les autres pour faciliter la reconstruction des maisons qui étaient tombées en ruine. C'est aussi le cas dans le village de Tandine où le Principal du collège de Sindian a mobilisé ses élèves pour mouler des briques en terre cuite qui serviront à la construction des maisons des « retournés ».

Dans l'éventualité où les déplacés n'ont pas pu revenir dans leur village d'origine, ils s'organisent à partir des sites d'accueil pour s'en sortir économiquement. Ainsi, dans la ville de Ziguinchor, on a pu observer que la stratégie de sortie de crise des femmes déplacées s'est faite au niveau du micro-jardinage et elles parviennent assez bien à écouler leur production auprès des marchés de la ville. Elles ne manifestent plus aujourd'hui la volonté de retourner dans leurs villages d'origine.

Enfin, il y a des stratégies individuelles mises en œuvre par les déplacés pour s'arracher à la vulnérabilité. Dans un travail antérieur portant sur le conflit casamançais et le genre (Gueye, 2012), nous avons identifié des réfugiés qui ont préféré s'installer en pays d'accueil, suite à des activités économiques et professionnelles florissantes. On sait que pour la majorité de personnes entrant dans cette catégorie, ils se mobilisent d'une manière particulièrement intense pour s'engager dans de véritables parcours d'insertion professionnelle dans leur nouvelle terre d'accueil, déployant des stratégies considérables pour s'affirmer. S'ils s'en sortent individuellement, c'est parce qu'au moment de leur déplacement forcé, ils étaient déjà porteurs d'un capital d'expériences professionnelles qu'ils parviennent à négocier dans l'espace hôte.

L'analyse des récits de ces déplacés laisse percevoir que les expériences capitalisées avant leur déplacement ont été des facteurs essentiels de leur réussite dans leur vie de réfugiés. Ces expériences acquises sont réinvesties dans l'espace hôte auprès d'employeurs éventuels ou de partenaires. Il s'agit ici de faire valoir des compétences et des savoir-faire. Ce qui nous permet de soutenir qu'une réussite sociale et économique des déplacés peut constituer un obstacle à un retour définitif.

## CONCLUSION

La vulnérabilité sociale est la manifestation d'une certaine faiblesse, qui peut être matérielle ou morale, à laquelle sont exposés un individu, une communauté voire même une société. Le processus est plus ou moins brusque mais, dans tous les cas, une prise de conscience de l'état de vulnérabilité dans lequel on est inscrit est le facteur déclencheur des mobilisations et des stratégies à mettre en œuvre pour sortir de l'exposition aux risques.

La manifestation de la vulnérabilité ne touche pas les acteurs de la même manière. En effet, le conflit casamançais, malgré son caractère englobant n'a pas été ressenti de la même façon par tous. Certaines victimes, grâce à leur parcours professionnel, sont parvenues à inverser la vulnérabilité dans laquelle elles étaient plongées alors que pour d'autres, seules des stratégies collectives pouvaient les tirer d'affaire.

## BIBLIOGRAPHIE

-ANSD (2013a), « Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage », *Recensement Générale de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage*, Dakar, ANSD.

-ANSD (2013b), « Deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II) », Rapport définitif, *Recensement Générale de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage*, Dakar, ANSD.

-BARBIER WIESSER F.G. (1994), « Introduction générale », in Barbier Wiesser, F.G. (dir.), *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Paris, Karthala, pp. 13-15.

-DIOP M.C., DIOUF M. (1990), *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*, Paris, L'Harmattan, 419 p.

-DRAME H. (1998), « Décentralisation et Enjeux Politiques. L'Exemple du Conflit Casamançais (Sénégal) », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 16 |

- 1998, mis en ligne le 27 octobre 2006, consulté le 09 juillet 2017. URL : <http://apad.revues.org/538>
- GUEYE D. (2012), « Political Economy Analysis of Forced Displacement in Casamance, Sénégal », *Rapport à la Banque Mondiale*.
  - LEONE F., VINET F. (2011), « La vulnérabilité, un concept fondamental au cœur des méthodes d'évaluation des risques naturels », in Leone F. et Vinet F. (dir), *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles*, Collection Géorisques, numéro 1, pp. 9-25.
  - MANGA M.L. (2012), *La Casamance dans l'histoire contemporaine du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 354 p.
  - MARUT J.-C. (1994), « Les dessous des cartes casamançaises », in Barbier Wiesser, F.G. (dir.), *Comprendre la Casamance : chronique d'une intégration contrastée*, Paris-Vouvray, pp.19-27.
  - MEGUELLE P. (2013), *Chefferie coloniale et égalitarisme Diola. Les difficultés de la politique indigène de la France en Basse-Casamance (Sénégal), 1828-1923*, Paris, L'Harmattan, 648 p.
  - PELISSIER P. (1966), *Les paysans du Sénégal. Les Civilisations du Cayor à la Casamance*, Fabrègue, Saint Yrieix, 939 p.
  - Programme d'Appui au Développement socio-économique pour la Paix en Casamance, (2009), *Sécu Alimentaire*, Rapport interne.
  - SCHWARTZ O. (1987), « Travail et usage de soi », in Bertrand, M. et al. (dir.), *Je, sur l'individualité : approches pratiques/ouvertures marxistes*, Paris, Messidor, pp. 181-204.
  - THOMAS L.-V. (1959), *Les Diolas. Essai d'Analyse Fonctionnelle sur une Population de Basse Casamance*, Mémoire IFAN, 821 p.



